

RCS : TROYES Code greffe : 1001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

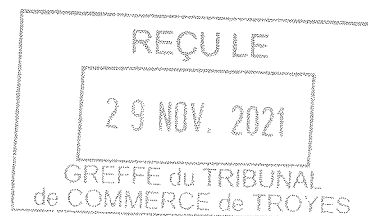
Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2017 B 00649 Numéro SIREN : 829 024 660 Nom ou dénomination : MOMENTUM
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2021 sous le numéro de dépôt 4830

2173649

221/4830



MOMENTUM

Société par actions simplifiée au capital de 1 352 200 euros
Siège social : 9 rue des Nozeaux, 10600 BARBEREY ST SULPICE
829 024 660 RCS TROYES

221054486

17/24/24

REQUÊTE

à Monsieur le Président du Tribunal de commerce de TROYES

Monsieur Fabrice GAUTIER, soussigné, Président de la société GAUTIER INVESTISSEMENTS PRIVÉS, Société par actions simplifiée au capital de 1.683.040 euros, dont le siège social est sis 43 rue Théodore Gardère à BORDEAUX immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le N°484.184.064, agissant en qualité de Présidente de la société MOMENTUM, société par actions simplifiée au capital de 1 352 200 euros, dont le siège social est 9 rue des Nozeaux, 10600 BARBEREY ST SULPICE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 829 024 660 RCS TROYES,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société MOMENTUM a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31.05.2021,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce, à ses statuts et aux préconisations de la CNCC, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire en raison des circonstances actuelles liées à la propagation de l'épidémie de COVID-19 qui n'a pas permis dans les délais légaux de produire les projets de documentation juridique et de les communiquer aux commissaires aux comptes leur permettant ainsi de procéder à leur mission.

C'est pourquoi la soussignée a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société MOMENTUM qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois (3) mois pour réunir l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31.05.2021, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à BARBEREY ST SULPICE
Le 25 novembre 2021

Fabrice GAUTIER
Société GAUTIER INVESTISSEMENTS PRIVÉS
Présidente

ORDONNANCE 2021000094

N°ROLE: 2021 004486

N°GESTION: 2017 B 649

Nous, Jean-Luc PANDOLFI, président du tribunal de commerce de Troyes, assisté du commis-greffier,

Vu la requête déposée en date du 29/11/2021 par la société MOMENTUM (SAS), inscrite au RCS de Troyes sous le n° 829 024 660,

Vu la requête qui précède, les motifs énoncés, et les dispositions des articles L 225-100 et R 225.64 du code de Commerce.

Considérant que les motifs invoqués par la société requérante sont de nature à justifier le bien-fondé de la demande,

Qu'il y a lieu d'y faire droit,

En conséquence, **AUTORISONS** la société MOMENTUM (SAS) à proroger de trois mois, jusqu'à la date du 28 février 2022, le délai pendant lequel sera réunie l'assemblée générale ordinaire pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,

Liquidons les dépens à la somme de 32.22 euros dont 4.39 euros de TVA.

Ordonnance délivrée à Troyes, le 03/12/2021.

LE COMMIS-GREFFIER
M. Christophe BOSCHER

LE PRESIDENT
M. Jean-Luc PANDOLFI

